

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de crédit d'investissement de CHF 468'000.- pour la création de 4 classes de dégagement au Collège de la Place d'Armes*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

L'évolution démographique scolaire et la planification scolaire qui en résulte, actualisée en mars 2015, confirment et affinent le niveau des besoins en locaux scolaires supplémentaires.

Pour permettre d'offrir des solutions rapidement opérationnelles, il est ainsi proposé d'aménager certains volumes disponibles dans les collèges existants, en classes de dégagement et de libérer des locaux qui sont sous-utilisés pour les affecter en classes « normales ».

De plus, le développement de l'accueil parascolaire demande de pouvoir disposer de petits locaux au sein des différents bâtiments scolaires existants ou à construire. Il s'agit également de compléter l'offre des UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) durant les périodes de scolarité officielles, par un accueil des élèves dès la 3<sup>ème</sup> année primaire - le matin avant l'école, à midi (cantines scolaires) et l'après-midi (après l'école, voire les mercredis après-midi).

Le collège de la Place d'Armes répond à tous ces critères, de par ses volumes libres qui peuvent être transformés, sa situation géographique centrée dans la ville et sa proximité avec la gare pour les transports publics.

La Municipalité vous soumet donc un projet de création de 4 classes de dégagement et d'aménagement de locaux destinés au parascolaire, pour un montant total de CHF 468'000.-.

**Descriptif du projet**

Le projet se déroule en deux étapes successives :

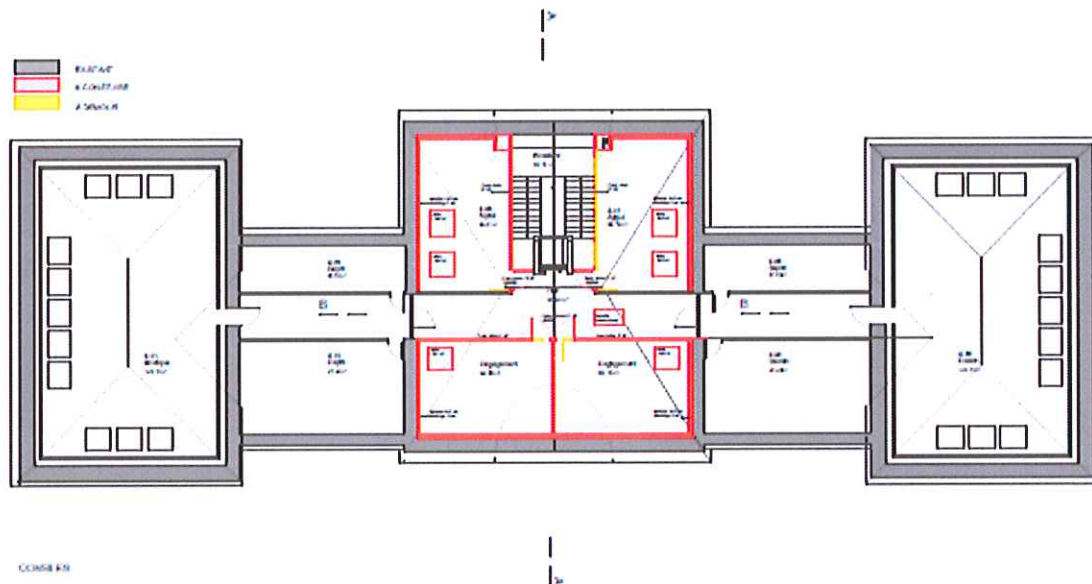
**1) Etape I - création de 4 classes de dégagement :**

Dans les combles du bâtiment de la Place d'Armes, trois volumes peuvent être affectés en classes de dégagement. Actuellement, ces locaux sont destinés à des dépôts. La création de nouveaux locaux permettra de libérer des surfaces importantes qui sont sous-utilisées pour y affecter des classes normales compte tenu de la surface de ces pièces.

Au rez-de-chaussée, la classe ACT (couture) sera déplacée au sous-sol, le but étant de n'avoir que des classes spéciales au niveau inférieur du bâtiment. Au rez-de-chaussée, à la

place de la classe ACT, une classe normale sera aménagée en raison de sa luminosité (plus de fenêtres qu'au sous-sol).

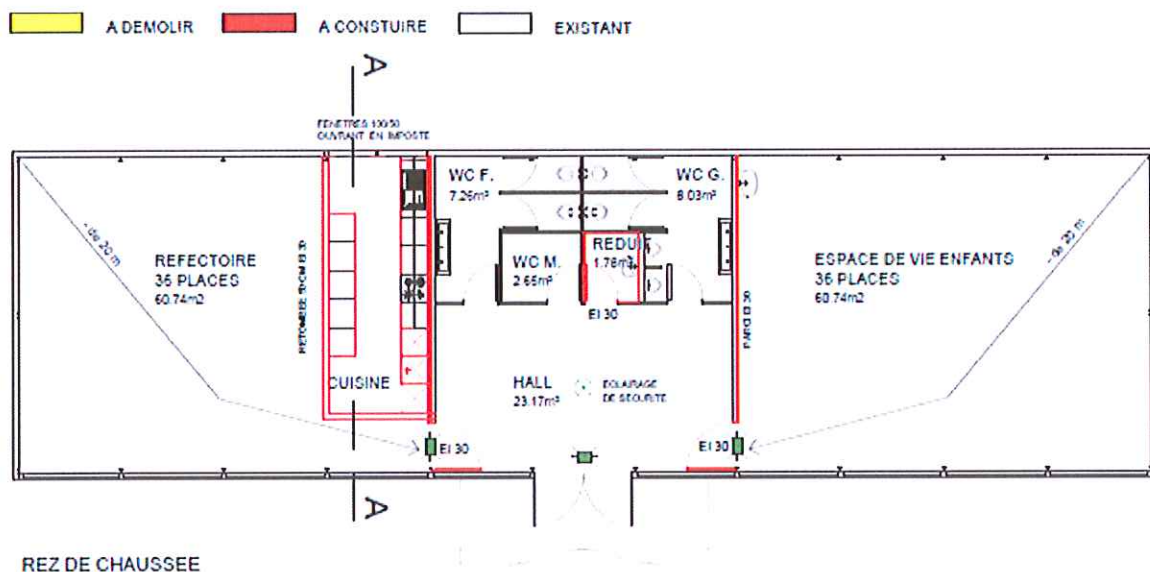
Tout sera mis en œuvre pour que ces transformations soient terminées pour la rentrée scolaire d'août 2015.



## 2) Etape II - parascolaire :

Le pavillon côté gare sera affecté au développement de l'accueil parascolaire, actuellement celui-ci est utilisé par une classe normale et une pour l'appui. La partie gauche du pavillon deviendra un réfectoire, à noter qu'il n'y aura aucune préparation de plats, ceux-ci étant préparés sur un autre site. La partie droite sera affectée à la zone espace de vie enfants. Ce nouveau parascolaire pourra accueillir 36 élèves.

Ces transformations devraient être terminées pour la rentrée scolaire d'août 2016.



## Coût et financement

### 1) Coût

Etape I : création de 4 classes de dégagement

CFC	Libellé	Coûts
211	Travaux de maçonnerie	25'000.00
214.1	Charpente	120'000.00
221.9	Construction métallique	112'000.00
230	Electricité	20'000.00
240	Chauffage	30'000.00
271.0	Peinture	20'000.00
281.2	Revêtement de sol	22'000.00
283.3	Faux-plafonds	19'000.00
54	Intérêts intercalaires	5'000.00
56	Divers et imprévus	9'000.00
	<b>Total étape I / création de 4 classes de dégagement</b>	<b>382'000.00</b>

Etape II : pavillon parascolaire II

CFC	Libellé	Coûts
230	Electricité	15'000.00
258	Agencement de cuisine	20'000.00
271.0	Peinture	20'000.00
273	Menuiserie	20'000.00
54	Intérêts intercalaires	1'000.00
56	Divers et imprévus	10'000.00
	<b>Total étape II / pavillon parascolaire II</b>	<b>86'000.00</b>
	<b>Coût total de l'opération TTC</b>	<b>468'000.00</b>

### 2) Financement

Un montant de CHF 100'000 est prévu au plan des investissements pour la création, en 2015, de deux locaux dans les combles du collège de la Place d'Armes. La modification de l'ampleur du projet explique en grande partie le différentiel de coût.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 61'214.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, CHF 5'054.-, l'amortissement, CHF 46'800.- et les frais d'entretien, CHF 9'360.- (2 %).

## Planning des travaux

Etape I : création de 4 classes de dégagement	Date
Dépôt rapport muni pour préavis crédit d'étude	Avril 2015
Dépôt permis de construire	Avril 2015
Obtention du crédit d'étude par le CC	Mai 2015
Permis de construire délivré	Mai 2015
Début des travaux	Juin-juillet 2015
Fin des travaux	Août-sept. 2015

Les travaux suivants peuvent être réalisés durant les mois de juillet à août 2015, pour permettre une utilisation dès la rentrée scolaire :

- déplacement de la classe ACT (couture) située au rez-de-chaussée au sous-sol afin de faire une classe normale à la place.

Etape II : parascolaire	Date
Dépôt rapport muni pour préavis crédit d'étude	Avril 2015
Dépôt permis de construire	Avril 2015
Obtention du crédit d'étude par le CC	Mai 2015
Permis de construire délivré	Août 2015
Début des travaux	Mars 2016
Fin des travaux	Juillet 2016

## Calendrier

Ces travaux peuvent se réaliser en deux étapes, soit :

- Etape I - terminée pour août 2015 : création de 4 classes de dégagement dans les combles et déplacement de la salle ACT au sous-sol pour un coût total de CHF 382'000.00 TTC.
- Etape II - terminée pour août 2016 : aménagement d'un parascolaire dans le pavillon côté gare pour un coût total de CHF 86'000.00 TTC. Les travaux ont été reportés en mars 2016, afin de faire coïncider le démarrage de l'accueil parascolaire, qui ne pourra être opérationnel avant la rentrée 2016, et la disponibilité des entreprises.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'adjonction de 4 classes de dégagement au collège de la Place d'Armes, ainsi que l'aménagement de locaux destinés au parascolaire II.
- Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 468'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte N° 3313 «Collège Place d'Armes - agrandissement » et amortie en 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

J.-D. Carrard

La Secrétaire

S. Lacoste

Déléguée de la Municipalité : Madame Gloria Capt, municipale du dicastère urbanisme et bâtiments